



DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT DE L'ISERE
 Vu pour être annexé à l'arrêté en date du 08/08/2004
 08/08/2004
Plan de prévention des risques d'inondation de la MORGE
 Commune de Saint-Aupre, Saint-Etienne, Nicolas de Macherin, Saint-Etienne de Crossey, Voiron, Coublevie, Moirans, Saint-Jean de Moirans
 Philippe BUGUELLOU
 Dominique BLAIS

ZONAGE REGLEMENTAIRE DU RISQUE

Légende :

Niveau de contraintes*	
Red	Zones d'interdiction
Blue	Zones de contraintes faibles
White	Zones sans contrainte spécifique
Pink	Zones de projet possible sans maîtrise collective

Nature du risque**
 x, a : Cours de plaine
 c, e : Cours ripariés des rivières

Chaque zone est référencée par deux lettres au moins :
 * Le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer (sanctuarie en minuscule pour les zones de faibles contraintes canalisées en minuscule pour les autres cas)
 ** Le second à la nature du risque (La bande rouge de 15 m de part et d'autre de l'axe de la rivière, sur tout son parcours, sont systématiquement classées en RC2)

Commune de Moirans
 BCEOM
 Elaboré le : MAI 2003
 Modifié le : MAI 2004
 Echelle : 1/5000